



Par Régine Mahé, présidente



“Sans lois, l'homme est le pire des fauves”. Platon

L' autorité des lois et les normes sociales maintiennent l'ordre, protègent les droits des individus et préviennent le désordre, voire le chaos.

Incontestablement, l'autorité, dans notre démocratie et notamment dans le domaine de l'éducation, fait face à une crise, elle est en déclin. Le respect traditionnellement associé aux enseignants, figures emblématiques de la république, n'est plus. Parallèlement, l'autorité des institutions démocratiques est également mise à mal. Cela peut-il être attribué à l'individualisme prédominant au sein de notre société, à l'évolution des pratiques des réseaux sociaux permettant de contester tout et rien, au consumérisme devenu roi... ?

L'autorité des enseignants est affaiblie, et, au-delà des élèves, par les parents. L'entrisme des “parents vigilants” dans notre école est un indicateur inquiétant. Cette problématique prend différentes formes et se conjugue au pluriel dans l'enseignement.

Gabriel Attal a exprimé la volonté de “remettre de l'autorité à l'école”. Le ministre a ajouté que “ l'école doit être un lieu où s'exerce l'autorité du savoir car sinon aucun enseignement n'est possible”. Il a également souligné que “l'institution Éducation nationale doit aussi être l'institution de l'autorité, toujours en soutien aux enseignants”. Bien entendu, malgré cette profession de foi, l'interrogation persiste : comment

peut-on réellement restaurer cette autorité perdue et investir dans l'éducation ? Est-ce réalisable par une réduction significative du nombre d'élèves par classes, comme le pratiquent nos homologues anglo-saxons, par une revalorisation des salaires des enseignants, reconnaissant ainsi leur juste valeur ? Les détails pratiques demeurent flous et il est difficile d'entrevoir le cap à suivre.

L'autorité, en matière d'éducation, s'exerce de manière sécurisante et instructive par une discipline sans recours à la force ni à la contrainte. Elle mise sur le plaisir d'apprendre. À l'école primaire, l'autorité des enseignants est acceptée en raison de la différence d'âge et de la nécessité des bases fondamentales, hormis désormais en CM où la tendance s'infléchit. Au niveau secondaire, il en est tout autrement. Certains considèrent les études comme un moyen de garantir leur avenir, tandis que d'autres contestent systématiquement l'autorité, mettant en péril l'avenir de notre modèle social.

Monsieur le ministre, il est impératif de rester à l'écoute du terrain et de tenir compte des expériences vécues par ceux qui sont directement confrontés à ces situations. Nous sommes tous concernés, car renoncer à l'autorité du professeur équivaldrait à nous éloigner de la capacité essentielle d'éduquer !

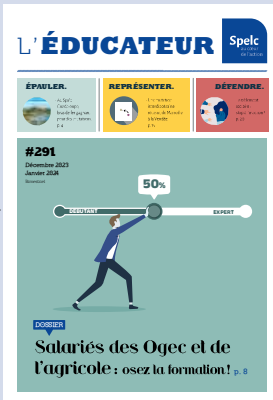


Photo de couverture : © Adobe Stock/BS



Organe de la Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique
192 bis, rue de Vaugirard
75 015 Paris
Tél. 01 58 10 13 13

Directrice de la publication : Régine Mahé
Coordinatrice : Valérie Doumet

Conception et réalisation : Bayard Service
23 rue de la Performance
Europarc - BV4
59 650 Villeneuve-d'Ascq
Tél. 03 20 13 36 70
www.bayard-service.com
Numéro de support : 13 000

Secrétaire de rédaction : Romain Péniisson
Rédactrice graphique : Nelly Denos

Impression : Media Graphic (Rennes - 35)



Route : Mailtech (Verson - 14)

Abonnement annuel : 46 euros

CPPAP : 0928 S 06 619
ISSN : 2804-8571

Photos : Spelc, sauf mention contraire



Fédération nationale des SPELC



@FederationSPELC



Fédération nationale des SPELC



spelc.fr

